



Cugnaux, le 7 novembre 2025

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à participer aux votes de l'Assemblée Générale du District Haute-Garonne de Football qui se tiendront le 26 et 27 novembre 2025, sur une plateforme de vote dématérialisée, comme souhaité par les clubs lors de notre dernière Assemblée Générale. Notre prestataire OOPn assurera l'organisation technique de cette Assemblée dite « financière ».

Vous trouverez ci-joints l'ensemble des documents soumis à votre approbation à cette occasion :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générales du 27 juin 2025
- Le bilan 2024/2025 et son rapport de gestion
- Le rapport du commissaire aux comptes
- L'affectation du résultat

Une réunion d'échanges en visioconférence est prévue le lundi 24 novembre 2025 à partir de 19h, afin de répondre à toutes vos questions concernant ces documents.

Les consignes ainsi que vos codes d'indentification nécessaires à la participation seront transmis sur vos adresses mails par notre prestataire dans la journée du 24 novembre 2025.

Compte tenu de la procédure de vote électronique et la plage d'ouverture du bureau de vote, la mise en place d'une procédure de pouvoir n'est pas nécessaire, mais l'amende est maintenue si vous oubliez de voter..

A noter qu'il vous sera proposé, sur la plateforme de vote, de participer à une tombola organisée par notre partenaire 11teamsports, vous permettant de gagner des places en loge pour un match du TFC, en leur compagnie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc SENTEIN
Président du District
Haute-Garonne de Football

Article réglementaire concernant les Assemblées Générales

12.1 Composition

« Les clubs sont tenus d'être présents ou représentés aux Assemblées Générales sous peine d'une amende dont le montant est fixé, chaque année, par le Comité de Direction. (Amende fixée à 125 €) »